

Par jose66, le 22/05/2023 à 09:04

camera de la mairie sur la facade de ma maison

| onjour, | |
|--|---|
| | |
| J ai acheté une maison avec une camera de la m | najvia maná aur na fonada je m ni augun |

J ai acheté une maison avec une camera de la mairie posé sur sa facade, je n ai aucun document, convention ou je ne sais quoi qui m as été donné par le notaire...je pense que tout c etait fait à l'oral avec l ancien propriétaire (cetait assez courant dans mon village) que faire ? doit il y avoir une convention avec indemnité? puis je la faire retirer?

merci de vos rétour

Par Lorella, le 22/05/2023 à 12:20

Bonjour,

hania...

Votre expression n est pas très claire.

- 1. Vous avez acheté une maison.
- 2. La mairie a installé une caméra sur sa facade.

Je ne lis pas dans vos pensées. C est quoi le problème ? Aidez-nous à comprendre la situation.